

ARCELORMITTAL FRANCE
Site de Dunkerque
Direction
3031, rue du Comte Jean
CS 52508 – F-59381 DUNKERQUE
Cedex 1
www.arcelormittal.com

Affaire suivie par Thibaut MAUGENEST
Tél. +33 (0)6 14 72 56 31
Réf. : DECARBO-240323-004

Dunkerque, le 24 mars 2023

Objet : Réponse à votre contribution relative au Projet Décarbonation

Madame, Monsieur

Par la présente, ArcelorMittal France accuse réception de votre contribution à la concertation relative au projet de production d'acier à basse émission de CO2 sur son site de Dunkerque, contribution transmise par l'intermédiaire des garant.e.s de la CNDP à la date du 10 février 2023.

Vous trouverez ci-après la réponse qu'apporte l'équipe projet sur les points d'attention que vous nous adressez spécifiquement.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.



Thibaut MAUGENEST
HSE Manager
Chargé de la concertation

ArcelorMittal France vous remercie de votre adhésion aux objectifs de décarbonation et partage votre constat que le devenir de ses emplois sur le site de Dunkerque dépend de sa capacité à opérer le virage technologique de la décarbonation de son procédé de fabrication de l'acier. C'est en effet tout l'enjeu du projet qu'elle porte.

Sur l'EMPLOI et les CONDITIONS DE TRAVAIL

La concertation préalable qui s'achève est une démarche qui intervient très en amont dans la vie du projet, en phase de pré-études. Il est donc normal, à ce stade du projet et compte tenu de sa complexité, que la synthèse sur l'évolution des métiers et le plan de formation à mener ne soient pas encore disponibles pour être présentés aux élus du personnel et mis en œuvre. La réunion publique du 27 janvier 2023 a développé ce que l'équipe projet est capable de dire à ce stade sur ces 2 thèmes. Nous vous invitons à consulter la présentation et le compte-rendu sur le site internet de la concertation <https://www.concertation-amf-decarbonation.fr/comptes-rendus>. Il y est rappelé notre engagement d'« accompagner les salariés travaillant sur les outils actuels pour construire un nouveau projet professionnel au sein du site, notamment à travers la formation ». Nous n'identifions par ailleurs pas de difficulté de reclassement du personnel.

Concernant les emplois et les conditions de travail sur les chantiers à venir, la réunion publique du 17 janvier 2023 a permis d'éclairer le public sur les intentions d'ArcelorMittal sur ces deux préoccupations de premier ordre. Il y a été notamment rappelé les obligations réglementaires qui incombent à tout maître d'ouvrage en matière d'accueil de personnel et l'attitude responsable tenue par ArcelorMittal Dunkerque lors de la rénovation de la coulée continue n°23 en 2006. Nous vous invitons à consulter la présentation et le compte-rendu sur le site internet de la concertation <https://www.concertation-amf-decarbonation.fr/comptes-rendus>.

Nous tenons aussi à rappeler que la SECURITE de tous les personnels est la première PRIORITE du groupe ArcelorMittal et que nous mettons en place des moyens extrêmement importants pour atteindre le zéro accident avec en particulier une focalisation sur l'éradication des accidents mortels.

Sur l'HYDROGENE et le CO2 CAPTE

ArcelorMittal France tient à insister sur le fait que son projet conduit à une transition du charbon vers du gaz naturel et de l'électricité à l'horizon 2026. Ainsi l'unité de réduction directe fonctionnera au gaz naturel, avant de pouvoir être alimentée ultérieurement par de l'hydrogène quand celui-ci sera disponible en quantité et à un prix compétitif dans le dunkerquois.

L'enjeu de l'approvisionnement en hydrogène a été souligné et analysé à plusieurs reprises par le public et par les représentants des maîtres d'ouvrage à l'occasion de la concertation. De la même manière que pour l'électricité et le gaz naturel, ArcelorMittal France mettra tout en œuvre pour sécuriser l'approvisionnement de ses futures installations en hydrogène qui proviendra des producteurs et transporteurs d'hydrogène qui s'implanteront dans le dunkerquois.

La lutte contre le dérèglement climatique est une course contre-la-montre. Au-delà de la réduction intrinsèque des émissions de CO₂, qui va prendre du temps étant donnés la complexité et le coût considérable des transformations industrielles demandées, le stockage est envisagé, au moins à

moyen-terme, comme une solution pour limiter la quantité totale de CO₂ résiduel encore émis dans l'atmosphère.

Pour stocker le CO₂ à échelle industrielle, il convient d'identifier de grands espaces à la solidité mécanique éprouvée, réputés imperméables et, si possible, souterrains, afin de ne pas empiéter sur les autres activités humaines. A ce titre, les gisements d'hydrocarbures épuisés ont été identifiés comme des structures géologiques pertinentes pour stocker les émissions fatales de CO₂ dans un délai et un coût raisonnables vis-à-vis de ces enjeux.

Une autre solution complémentaire pour atteindre la neutralité carbone est de travailler sur la circularité du CO₂. Des solutions de production de e-carburants sont à l'étude, notamment dans le cadre du projet Reuze en combinant CO₂ et hydrogène.

Sur la STRATEGIE d'ARCELORMITTAL

Le groupe ArcelorMittal s'est fixé deux objectifs en Europe : réduire de 35% ses émissions de CO₂ d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour ce faire, il a engagé un programme de transformation industrielle majeure. Chacune de ses entités européennes porte son propre projet de décarbonation, s'appuyant sur les technologies retenues par le Groupe. Les montants à investir en Europe par ArcelorMittal, comme par ses concurrents, sont considérables. Le recours aux subventions publiques est indispensable pour soutenir cette transition et préserver la sidérurgie. Les Etats européens ont bien compris que cet enjeu climatique est aussi un enjeu économique collectif et un enjeu de souveraineté. D'autres régions du monde l'ont également parfaitement compris. Regarder « l'Inflation Reduction Act » (mesures visant à accélérer la transition énergétique, à travers notamment des subventions aux technologies propres produites sur le sol américain) mis en place aux Etats-Unis permet de s'en convaincre.

Sur la POLITIQUE SOCIALE de l'ENTREPRISE

ArcelorMittal France dispose d'une politique sociale forte, qu'elle entretient et sait adapter au regard du marché de l'emploi. Cette politique fait l'objet de nombreux accords majoritaires voire unanimes signés avec les organisations syndicales représentatives. La fidélisation des salariés, le renouvellement nécessaire, le développement des compétences et l'attractivité de l'entreprise sont des axes de travail permanents de la Direction de l'entreprise.

La réindustrialisation envisagée sur le territoire dunkerquois devrait générer la création de 16 000 emplois. La Communauté Urbaine de Dunkerque, la Chambre de Commerce et de l'Industrie ainsi que l'ensemble des acteurs industriels, de l'Education Nationale ou des organismes de formation se mobilisent pour penser et mettre en place les réponses collectives répondant à ce défi. ArcelorMittal France, entreprise historique du territoire et socialement responsable, est pleinement partie prenante dans la recherche de ces solutions.